

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 157, avenue Jean Lolive - 93698 Pantin Cedex

Extrait du registre des arrêtés du Président

N° 2014-194

MC/MS

OBJET : Concours interne et externe de bibliothécaire territorial, session 2014
Ile-de-France/Centre. **Composition du jury**

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 92-900 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux,

Vu les arrêtés des 2 septembre 1992 et 25 janvier 2002 modifiés fixant le programme des épreuves des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2008-874 du 23 octobre 2008 portant délégation de signature à M. Francis FARGEOT, directeur général,

Vu l'arrêté n° 2009-133 du 2 février 2009 portant délégation de signature à Mme Muriel GIBERT, directeur général adjoint,

Vu l'arrêté n° 2013-594 du 3 décembre 2013 portant ouverture de la session 2014 des concours interne et externe de bibliothécaire territorial,

Vu l'arrêté n° 2013-591 du 11 décembre 2013 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2014,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie « A »,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2014 des concours interne et externe de bibliothécaire territorial,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2014 des concours interne et externe de bibliothécaire territorial se compose comme suit :

.../...

Collège des fonctionnaires territoriaux :

- Nader BEYK, représentant du CNFPT
- François GOUYON, conservateur territorial des bibliothèques à la communauté d'agglomération Est-Ensemble
- Sylvie LARIGAUDERIE, bibliothécaire territoriale à Viry-Châtillon
- Bernadette MICHALAK-GUIMBER, attachée principale à la communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne
- Marie-Christine MISSELYN, conservateur territorial en chef au Pré-Saint-Gervais
- Daniel MOUGIN, représentant du personnel de catégorie « A » à la CAP
- Jasmine TILLAM, attachée territoriale de conservation du patrimoine à La Celle-Saint-Cloud

Collège des personnalités qualifiées

- Christophe ARCHAN, membre de l'enseignement supérieur, professeur des universités à Paris Ouest Nanterre La Défense
- Emmanuel CUFFINI, conservateur en chef à la bibliothèque publique d'information de Paris
- Armelle FAURE, bibliothécaire au département des Yvelines
- Bénédicte LORENZO, responsable du secteur Est des bibliothèques à la Ville de Paris
- Olivier MUTH, président du jury, directeur des archives départementales au département des Hauts-de-Seine
- Françoise NOET, ancienne responsable de centre documentaire
- Delphine VERMILLER, responsable du service action culturelle, documentation et archives à Gif-sur-Yvette

Collège des élus locaux

- Carine BANSEDE, adjointe au maire de Villeneuve-la-Garenne
- Bassirou BARRY, adjoint au maire de Montreuil
- Christophe CARRERE, conseiller municipal de Crosne
- Bénédicte DE LAVALETTE, adjointe au maire de Suresnes
- Anthony MANGIN, adjoint au maire de Drancy
- Claire MARTI, adjointe au maire de Cachan
- Florence MARY, suppléante du président du jury, adjointe au maire d'Ermont

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.


Fait à Pantin, le 5 mai 2014

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,


Muriel GIBERT

Publié en ~~l'Etat~~ le 15 MAI 2014
Reçu par le représentant de
L'Etat le : 15 MAI 2014
Certifié exécutoire

Pour le Président, par délégation,
Le Chef du Service Secrétariat général
et Commande publique


Laurent QUEYRO

